



Plan de transformation énergétique et écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mer

Feuille de route thématique

Mise à jour le 05/12/2024



Sommaire

Point de départ	3
Couverture de la feuille de route.....	7
Repères	7
Liste des actions de la feuille de route (1/3).....	9
Liste des actions de la feuille de route (2/3).....	10
Liste des actions de la feuille de route (3/3).....	11
Action structurante n°1	12
Action structurante n°2	14
Action structurante n°3	16
Action structurante n°4.....	18
Action structurante n°5.....	20

Point de départ

Le littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente **700 km de rivages**, alternant côtes rocheuses et côtes sableuses. Ce littoral présente une **extraordinaire diversité de paysages**, des rives de la Camargue jusqu'aux contreforts des Alpes du Sud, avec de nombreuses îles qui contribuent à sa renommée internationale.

Point chaud de la biodiversité à l'échelle mondiale, cette partie de la façade Méditerranéenne comprend des habitats remarquables (herbiers de posidonie, fonds coralligènes, lagunes côtières, etc.) accueillant plus de 17000 espèces. Afin de préserver cette richesse, le territoire est maillé **d'un réseau d'aires marines protégées** sous statut divers, dont le Parc national des Calanques et le Parc National de Port-Cros, le parc marin de la Côte Bleue, mais aussi plusieurs sites Natura 2000 côtiers ainsi que des cantonnements de pêche. C'est un atout essentiel sur lequel capitaliser pour accompagner la transition écologique au niveau du territoire. L'action des partenaires s'inscrit aujourd'hui dans l'objectif général **de 50% d'espaces maritimes protégés à l'horizon 2030, et plus spécifiquement 5% des eaux méditerranéennes sous juridiction en protection forte d'ici à 2027.**

La région concentre un peu moins de 5,2 millions d'habitants dont 70 % résident dans la frange littorale. Du fait de sa très grande attractivité, la population de la région augmente de 0,4% par an. Par ailleurs la région est la **principale destination touristique en France** après la région parisienne.

L'ensemble du littoral connaît **une très forte concentration des** activités liées à la plaisance et aux loisirs nautiques. 3 grandes zones de navigation se côtoient (Saint-Tropez / Monaco - Menton / Marseille – Toulon). La région dispose d'une **offre portuaire importante** avec un réseau de plus de **147 ports de plaisance** représentant plus de **60 000 anneaux**, dont 75 disposent de la certification européenne « Ports propres » et 44 du label « Ports Propres actifs en biodiversité ». La région concentre **la moitié des navires de plaisance** de la façade (majoritairement de petite plaisance). Près de la **moitié de la flotte mondiale de yachts navigue en Méditerranée en période estivale.**

En 2015 la Région Sud et l'Union des ports de plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco ont établi une **Charte des ports de plaisance** qui affirme que les ports de plaisance sont des infrastructures stratégiques pour l'aménagement et le développement durable des activités maritimes. En 2020, une seconde version de la Charte affirmait que la modernisation des ports de plaisance est un enjeu pour l'avenir du territoire en particulier pour la transition écologique et énergétique et la croissance économique. **Aujourd'hui, à novembre 2024, 123 ports sont adhérents à cette Charte.**

La **surfréquentation touristique**, à certaines périodes de l'année est une problématique qui apparaît sur certains sites. Différentes expérimentations sont mises en place en région pour limiter cette surfréquentation, notamment par le Parc national des Calanques (13) et par le Parc national de Port-Cros (83).

La région dispose de 3 ports de commerce :

- **Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)** est le 2eme port au plan national (derrière le port HAROPA) le 1^{er} port de commerce en Méditerranée ; il est le 1^{er} port de croisière et de réparation navale du littoral français (avec 9 formes de réparation navale). Port généraliste (conteneurs, produits hydrocarbures, vracs liquides, vracs solides, industries...), il regroupe 85% du trafic de la façade avec 72 millions de tonnes de trafic global et près de 4 millions de passagers dont 2,5 millions de croisiéristes et 1,5 million de passagers pour les liaisons vers la Corse et le Maghreb Le GPMM est un des principaux employeurs du département des Bouches du Rhône, avec près de 13000 emplois directs et 40000 emplois indirects. Le port mène un programme d'investissements important (76 M€ en 2023) avec des projets liés à la réindustrialisation, à la décarbonation (électrification des quais, verdissement des industries), mais aussi, à la connexion avec l'hinterland, au développement du fret multimodal (transport fluvial sur l'axe Rhône-Saône). Le port porte un ambitieux projet de construction d'éoliennes flottantes pour le bassin méditerranéen occidental – projet DEOS).
- **Le port de Toulon** dispose de 4 terminaux à Toulon et La Seyne sur mer et propose des rotations régulières vers la Corse ; il constitue un port d'escale important pour les navires de croisières. Il abrite également un important trafic Ro-Ro (poids lourds).
- **Le port de Nice**, ne dispose plus que d'une activité de commerce et de pêche réduite et est désormais orienté vers la plaisance, le yachting et la croisière. Nice accueillera en juin 2025 la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les Océans (UNOC), organisée par la France et le Costa Rica.

La région accueille **plusieurs chantiers navals spécialisés** dans la réparation et la maintenance des navires de commerce (chantiers navals de Marseille) mais également celle des grands yachts (La Ciotat Shipyards, MB 92, Monaco Marine...) ; ces chantiers entretiennent, toute l'année, avec de très nombreux sous-traitants de la filière, **10 % de la flotte mondiale de yachts**.

25 lignes de desserte publique maritime (bateaux-bus) ont été recensées en région par le CEREMA, dont 13 permanentes (Toulon, Marseille...) et 12 lignes « saisonnières ». Il existe également 49 circuits d'excursions touristiques « en boucle » (avec un même point de départ – arrivée – exemple excursion dans le parc des Calanques).

Le **secteur de la pêche** représente en région 40% de la filière en façade avec 400 pêcheurs en mer, composés quasi-exclusivement de navires « petits métiers » et 100 pêcheurs à pied qui

exercent dans la région. Le littoral abrite également des **entreprises conchylicoles** (sites de Carteau et de la Baie du Lazaret) ainsi qu'une **activité importante d'élevage de poissons en mer**. La façade Méditerranéenne est ainsi la **première région pour la pisciculture** marine devant la façade Manche Est Mer du Nord.

En matière de conchyliculture, le territoire accueille 2 des 9 bassins de production situés sur la façade méditerranéenne (secteur de Carteau et Baie du Lazaret). Le contrat de filière conchylicole initié en région Occitanie s'est ouvert en 2024 à la Région PACA/Sud à l'occasion du lancement de son acte II pour la période 2024-2025. Recentré sur un nombre d'initiatives plus réduites pour une plus grande efficacité, le plan d'action correspondant vise à favoriser l'adaptabilité et la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques et aux pressions sanitaires, à accompagner les entreprises au quotidien et sécuriser les espaces de production ainsi qu'à valoriser et promouvoir les métiers et les produits de la conchyliculture.

Outre l'adaptation au changement climatique, les défis pour le développement de la pisciculture demeurent **l'acceptabilité sociétale et la capacité d'adaptation de la profession** notamment via la diversification des activités en direction de la dégustation.

Enfin, en termes **de formations et d'emplois**, l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) implantée à Marseille sur le site de la Pointe Rouge, propose des formations maritimes marchandes pour les officiers et marins de la marine marchande. 29 centres de formation sont agréés par la DIRM Méditerranée, proposant une grande diversité de formations.

L'emploi maritime en région représente près de 17.000 emplois dans les activités du « cœur mer » et plus de 150.000 emplois dans le « périmètre mer » élargi.



POINTS FORTS

- **Diversité des écosystèmes** : présence de côtes sableuses, côtes rocheuses, cours d'eau, lacs, lagunes et milieux marins, offrant une riche biodiversité
- **Attractivité touristique** : littoral attrayant et climat favorable, attirant de nombreux visiteurs et contribuant à l'économie régionale
- **Infrastructure de gestion** : Document Stratégique de Façade (DSF)
- **Concentration de population et d'activités** : 80% de la population et des activités économiques se trouvent sur la bande littorale, facilitant la mise en œuvre de politiques environnementales ciblées.
- La Région Sud en partenariat avec l'AFNOR créé la certification « **Territoires engagés pour la Méditerranée** »

OPPORTUNITES



- **Développement des aires protégées** : Expansion du réseau des AMP et création de ZPF pour mieux protéger les écosystèmes sensibles, notamment les herbiers de posidonies
- **Promotion du tourisme durable** : Mise en place de stratégies et d'initiatives pour réduire l'empreinte écologique du tourisme, tout en valorisant les richesses naturelles
- **Renforcement des politiques climatiques** : Renforcement des dispositifs existants comme le Plan Climat pour s'adapter aux changements climatiques et protéger les ressources en eau
- **Innovation dans la gestion de l'eau** : Développer des technologies et des pratiques innovantes pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la gestion des ressources



POINTS FAIBLES

- **Ressources en eau sous pression** : réchauffement de l'air et de l'eau, affaiblissement des ressources en eau dû aux périodes de sécheresse et à la remontée des biseaux salés et assèchement des sols réduisant la disponibilité en eau pour la végétation
- **Insuffisance des zones protégées** : les zones de protection forte (ZPF) ne couvrent que 0,5% du territoire marin, insuffisant pour une conservation efficace des habitats sensibles
- **Pression urbaine et touristique** : forte urbanisation et fréquentation touristique sur le littoral, accentuant les risques d'érosion et de pollution. Forte artificialisation du littoral (06 et 13)

MENACES



- **Changement climatique** : réchauffement continu et variabilité climatique, menaçant la disponibilité des ressources en eau et la santé des écosystèmes
- **Érosion côtière et submersion marine** : risques accrus d'érosion et de submersion des zones littorales en raison de l'élévation du niveau de la mer et de l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers
- **Pressions anthropiques** : la forte concentration de la population sur le littoral et les activités touristiques intensives exercent une pression croissante sur les ressources naturelles
- **Perte de biodiversité** : dégradation des habitats naturels et des écosystèmes marins, notamment les herbiers de posidonies, essentiels pour la faune marine et la protection du littoral

Couverture de la feuille de route

La feuille de route couvre les items suivants :

- **Protection et préservation de la mer et du littoral**
- **Renforcement des Zones de Protection Forte (ZPF)** pour protéger la biodiversité et les écosystèmes fragiles
- **Conservation des milieux aquatiques et humides**, notamment la protection et restauration des herbiers de posidonies, essentiels pour la biodiversité marine et la stabilité des écosystèmes côtiers
- **La gestion intégrée des risques côtiers**
- **Gestion des ports et du littoral**
- **Gestion du tourisme littoral**
- **Pêche et aquaculture**

Nota bene :

Le sujet de la connexion électrique des navires à quai est intégré dans la feuille de route « Mieux se déplacer ».

Repères

Sur le plan international :

- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM)
- Convention sur la diversité biologique
- Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel
- Convention de Barcelone sur la Méditerranée

Sur le plan européen :

- Directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM)
- Directive-cadre pour la planification de l'espace maritime (DCPEM)
- Programme LIFE
- La Politique Commune des Pêches (PCP)
- Règlement UE 2024/1991 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2024, relatif à la restauration de la nature, publié au Journal Officiel de l'UE le 29 juillet 2024

Sur le plan national :

- Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)
- Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte
- La feuille de route "décarbonation de la filière maritime pour une neutralité carbone du secteur" mise à jour en novembre 2024

Sur le plan régional :

- Le Document stratégique de façade (DSF) Méditerranée : Stratégie et Plan d'action
- Le Plan Or Bleu
- Le Plan Climat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Le SRADDET : Objectifs 9, 10 et 15
- Le plan Eau
- le Schéma régional de développement de l'aquaculture en région Provence Alpes Côte d'Azur de 2015 (*en cours de révision*)

Liste des actions de la feuille de route (1/3)

Action structurante 1 : Accompagner l'adaptation des littoraux à l'évolution des risques côtiers

- **Intégrer** les enjeux liés aux risques côtiers dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU) via des ateliers de sensibilisation menés en collaboration avec le Service Planification Régionale et Territoriale et la réalisation d'un guide méthodologique pour la recomposition spatiale
- **Mener** l'action de limitation de l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers dans le cadre du Document Stratégique de Façade (DSF)
- **Accompagner** les communes pour la réalisation des cartes d'exposition au recul du trait de côte afin de déterminer l'évolution du trait de côte à l'horizon +30 ans et +100 ans
- **Soutenir** l'élaboration de Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte par la Planification à court, moyen et long terme d'actions relevant des problématiques d'érosion, de submersion marine et d'ennuiement
- **Refondre** la plateforme web « Mon Littoral », outil permettant la bancarisation et la diffusion de données et connaissances (études, REX, topographie, bathymétrie, newsletters, d'actualités, etc.)
- **Déployer** largement la Charte « Plages de caractère en Méditerranée » auprès des communes pour qu'elles s'engagent à maintenir les banquettes de Posidonie sur leurs plages (lutte contre l'érosion) et à employer des méthodes douces pour le nettoyage de plages
- **Soutenir** les projets de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) permettant de prévenir les phénomènes de recul du trait de côte et les risques de submersion marine (reconstitution de cordons dunaires, démantèlement d'ouvrages, plantations, banquettes de posidonies, etc.)

Action structurante 2 : Préserver et restaurer les espaces des habitats naturels prioritaires marins des interfaces terre/mer afin d'augmenter les puits de carbone naturels

- **Mettre en œuvre** la Stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires petite et grande plaisance :
 - Soutenir les projets d'aménagement écologique des plans d'eau, afin de garantir la sobriété et la durabilité des activités nautiques sur notre littoral
 - Rationaliser la fréquentation des sites sur le territoire
 - Réduire les incidences sur l'environnement, en intervenant prioritairement sur les projets de zones de mouillages organisés / Zones de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL petite et grande plaisance), les coffres de mouillages (navires de croisière de moyen tonnage), la mise en place de mouillages écologiques sur les sites de plongée
- **Appuyer** le développement des Aires marines protégées (AMP) et zones de protection forte pour prévenir la perte d'habitats, permettre le rétablissement d'écosystèmes sains, pérenniser les activités socio-économiques qui en dépendent (pêche, tourisme...) et préserver les paysages littoraux et maritimes :
 - Renforcer les moyens de surveillance des plans d'eau et de sensibilisation des usagers de la mer (Garde régionale marine, appel à projets ciblés pour le déploiement d'outil technologique de surveillance, déploiement de campagnes de sensibilisation ciblées sur les professionnels du nautisme et des plaisanciers...).
 - Pérenniser la Garde régionale marine
 - Créer une Réserve Naturelle Régionale (RNR) marine d'ici à 2027

Liste des actions de la feuille de route (2/3)

Action structurante 3 : Accompagner le nautisme vers la sobriété

- **Soutenir** la modernisation des ports de plaisance en tant qu'enjeu pour la transition écologique et énergétique du territoire
- **Soutenir** la création et à la modernisation de bases nautiques en vue d'une amélioration de leurs performances énergétiques
- **Soutenir** les acteurs principaux pour un nautisme durable en région au travers du développement de conventions de partenariats (action sur la modernisation des ports de plaisance ; développement des industries nautiques et animation de la filière ; promotion des métiers de la mer, l'emploi et la formation ; soutien du modèle du secours en mer basé sur le bénévolat ; facilitation de la mise en cohérence des offres nautiques à l'échelle des communes
- **Faire** des économies d'énergie et d'eau dans les ports de plaisance :
 - Encourager la sobriété auprès des plongeurs et plaisanciers
 - Financer la réalisation d'études et travaux pour améliorer les performances sur la gestion de l'eau et de l'énergie dans les ports de plaisance (intervenir sur les comportements et les investissements pour réduire la consommation d'eau et d'énergies et utiliser d'autres sources renouvelables le cas échéant)

Action structurante 4 : Améliorer la gestion de la fréquentation des espaces littoraux

- **Piloter** l'accès à tous les sites sensibles dans un outil unique afin de planifier et réguler la fréquentation
- **Mettre en place** des dispositifs de gestion des pressions sur les espaces naturels (jauge, contingentement, restriction d'accès, fermeture temporaire, etc.)
- **Accompagner** le déploiement des mobilités décarbonées (à terre et en mer)
- **Réguler** les flux touristiques sur les sites sensibles, très fréquentés, emblématiques, ou à fort potentiel de développement, avec des outils numériques de pilotage des flux touristiques
- **Tendre** vers une meilleure gestion de la fonction touristique des communes littorales
- **Mettre en place** des systèmes d'alerte pour les des touristes quand un site est surchargé (Waze)
- **Répertorier et valoriser** les sites moins connus ou méconnus sur le littoral de la région en créant des outils de communication destinés aux habitants de la région et aux touristes afin de les inciter à se rendre sur d'autres sites où ils pourront avoir une expérience plus satisfaisante par de meilleures conditions d'accueil
- **Déployer** des campagnes de de marketing sur les réseaux sociaux des sites les plus sensibles montrant la réalité des sites quand ils sont surchargés et les impacts sur le site et la biodiversité
- **Lancer** le projet de création d'un itinéraire patrimoine maritime et littoral proposé par le Parlement de la mer visant à réorganiser les flux touristiques (sites industriels, gastronomiques, patrimoniaux...)

Liste des actions de la feuille de route (3/3)

Action structurante 5 : Soutenir une pêche et une aquaculture durables

- **Développer** la transformation des produits :
 - Valoriser des poissons moins demandés et avoir accès à un produit qui se conserve plus longtemps et donc plus facilement commercialisable.
 - Favoriser la valorisation des produits locaux : filetage, fumage, congélation, stérilisation (bocaux) afin de permettre au producteur de valoriser toute sa pêche, voire de toucher une clientèle qui n'a pas l'habitude de cuisiner du poisson frais entier
 - Expérimenter et organiser la transformation des produits de la mer (développer des nouvelles filières de production et de transformation : truites, thon rouge, spiruline, crabe bleu, ...)
 - Faciliter l'accès à une alimentation locale et durable pour tous grâce à la mise en place de plateformes de collecte de produits locaux directement en provenance des producteurs et rediriger les aides vers les producteurs locaux (*cf feuille de route « Alimentation »*)
- **Améliorer** la commercialisation des produits de la pêche en circuits courts en valorisant la pêche locale auprès des consommateurs :
 - Aider les consommateurs à faire leurs choix (origine des produits pêchés et la notion de "local", valorisation des poissons méconnus vendus à des prix relativement faibles : saupes, barracudas, maquereaux...)
 - Accompagner la diversification des circuits de distribution courts (accessibilité aux sites de ventes à quai, élargissement des horaires de vente, produits en précommande via un site de vente en ligne et la livraison en points relais ou à domicile) ... (*cf feuille de route alimentation*)
- **Améliorer** la communication et l'information auprès des consommateurs pour sensibiliser et rendre visibles les pratiques en région
 - Développer la visibilité de l'offre de poissons pêchés localement, renforcer la traçabilité communiquer sur la qualité des produits de la mer

(suite action 5)

- Inciter à la consommation de poissons issus de la pêche locale et des produits de l'aquaculture durable (connaissance des espèces, des périodes et des saisons de consommation, des recettes qui permettraient de consommer plus régulièrement des produits issus de la pêche et de l'aquaculture locales)
- Communiquer auprès du grand public mais aussi des revendeurs et restaurateurs quant à l'existence de circuits courts et de sites de débarquement à répertorier. (*cf feuille de route « Alimentation »*)
- **Valoriser** le Certificat Pêche aquaculture 100% valeurs du Sud mis en place en 2019
- **Préserver** les ressources halieutiques par le développement des aires marines protégées et zones de protection forte (*cf action 3*)
- **Décarboner** les navires de pêche, notamment les navires petits métiers (motorisation hybrides/ électrique / Hydrogène)
- **Favoriser** le développement de l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture...)

Action structurante n°1

Accompagner l'adaptation des littoraux à l'évolution des risques côtiers

Les actions concrètes détaillées



- Intégrer les enjeux liés aux risques côtiers dans les documents d'urbanisme (SRADDET, SCOT, PLU) via des ateliers de sensibilisation menés en collaboration avec le Service Planification Régionale et Territoriale et la réalisation d'un guide méthodologique pour la recomposition spatiale
- Mener l'action de limitation de l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers dans le cadre du Document Stratégique de Façade (DSF)
- Accompagner les communes pour la réalisation des cartes d'exposition au recul du trait de côte afin de déterminer l'évolution du trait de côte à l'horizon +30 ans et +100 ans
- Soutenir l'élaboration de Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte par la Planification à court, moyen et long terme d'actions relevant des problématiques d'érosion, de submersion marine et d'enneiement
- Refondre la plateforme web « Mon Littoral », outil permettant la bancarisation et la diffusion de données et connaissances (études, REX, topographie, bathymétrie, newsletters, d'actualités, etc.)
- Déployer largement la Charte « Plages de caractère en Méditerranée » auprès des communes pour qu'elles s'engagent à maintenir les banquettes de Posidonie sur leurs plages (lutte contre l'érosion) et à employer des méthodes douces pour le nettoyage de plages
- Soutenir les projets de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) permettant de prévenir les phénomènes de recul du trait de côte et les risques de submersion marine (reconstitution de cordons dunaires, démantèlement d'ouvrages, plantations, banquettes de posidonies, etc.)

Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- REGION
- Etat (DREAL, DDTM, DIRM)
- EPCI
- Communes

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- CEREMA
- BRGM
- CEREGE
- Laboratoire ESPAC
- Conservatoire du Littoral
- Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)
- France Nature Environnement (FNE)

Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

LES FREINS

- Amélioration de la transversalité
- Manque de compétence sur les territoires
- Manque de données techniques locales
- Modalités de financement à préciser
- Accompagner les changements de perception / comportement

LES RESSOURCES

- Postes d'animateurs au niveau local

Action structurante n°2

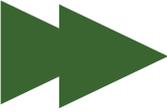
Préserver et restaurer les espaces des habitats naturels prioritaires marins des interfaces terre/mer afin d'augmenter les puits de carbone naturels

Les actions concrètes détaillées

- Mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires petite et grande plaisance :
 - Soutenir les projets d'aménagement écologique des plans d'eau, afin de garantir la sobriété et la durabilité des activités nautiques sur notre littoral
 - Rationaliser la fréquentation des sites sur le territoire
 - Réduire les incidences sur l'environnement, en intervenant prioritairement sur les projets de zones de mouillages organisés / Zones de Mouillage et d'Équipement Légers (ZMEL petite et grande plaisance), les coffres de mouillages (navires de croisière de moyen tonnage), la mise en place de mouillages écologiques sur les sites de plongée
- Appuyer le développement des Aires marines protégées (AMP) et zones de protection forte pour prévenir la perte d'habitats, permettre le rétablissement d'écosystèmes sains, pérenniser les activités socio-économiques qui en dépendent (pêche, tourisme...) et préserver les paysages littoraux et maritimes :
 - Renforcer les moyens de surveillance des plans d'eau et de sensibilisation des usagers de la mer (Garde régionale marine, appel à projets ciblés pour le déploiement d'outil technologique de surveillance, déploiement de campagnes de sensibilisation ciblés sur les professionnels du nautisme et des plaisanciers...).
 - Pérenniser la Garde régionale marine
 - Créer une Réserve Naturelle Régionale (RNR) marine d'ici à 2027



2025



Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- Région
- Union des ports de plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monaco
- Etat (Préfecture maritime, DIRM, DREAL)

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Union Européenne
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- OFB



Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

LES FREINS

- Financiers (Redéploiement des budgets associés à ces politiques)
- Ingénierie parfois insuffisante des territoires pour garantir le montage et le suivi des projets
- Acceptation des mesures de protection du milieu

LES RESSOURCES

- Financières
- Maintien des partenariats en cours
- Mobilisation plus importante des fonds européens
- Réglementations plus ambitieuses et contrôles accrus

Action structurante n°3

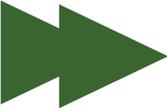
Accompagner le nautisme vers la sobriété

Les actions concrètes détaillées

- Soutenir la modernisation des ports de plaisance en tant qu'enjeu pour la transition écologique et énergétique du territoire
- Soutenir la création et à la modernisation de bases nautiques en vue d'une amélioration de leurs performances énergétiques
- Soutenir les acteurs principaux pour un nautisme durable en région au travers du développement de conventions de partenariats (action sur la modernisation des ports de plaisance ; développement des industries nautiques et animation de la filière ; promotion des métiers de la mer, l'emploi et la formation ; soutien du modèle du secours en mer basé sur le bénévolat ; facilitation de la mise en cohérence des offres nautiques à l'échelle des communes
- Faire des économies d'énergie et d'eau dans les ports de plaisance :
 - Encourager la sobriété auprès des plongeurs et plaisanciers
 - Faire des études et des travaux pour améliorer les performances sur la gestion de l'eau et de l'énergie dans les ports de plaisance (intervenir sur les comportements et les investissements pour réduire la consommation d'eau et d'énergies et utiliser d'autres sources renouvelables le cas échéant)



2025



Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- Région
- Union des Ports de Plaisance
- Etat (Préfecture maritime, DIRM, DREAL)
- Fédération des Industries Nautiques (FNI)

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse
- OFB



Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

LES FREINS

- Financiers (Contraction des budgets associés à ces politiques)
- Ingénierie parfois insuffisante sur le territoire pour garantir le montage et le suivi des projets
- Acceptation des mesures de protection du milieu

LES RESSOURCES

- Financiers
- Maintien des partenariats en cours
- Mobilisation plus importante des fonds européens
- Réglementations plus ambitieuses et contrôles accrus

Action structurante n°4

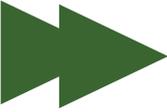
Améliorer la gestion de la fréquentation des espaces littoraux

Les actions concrètes détaillées

- Piloter l'accès à tous les sites sensibles dans un outil unique afin de planifier et réguler la fréquentation
- Mettre en place des dispositifs de gestion des pressions sur les espaces naturels (jauge, contingentement, restriction d'accès, fermeture temporaire, etc.)
- Accompagner le déploiement des mobilités décarbonées (à terre et en mer)
- Réguler les flux touristiques sur les sites sensibles, très fréquentés, emblématiques, ou à fort potentiel de développement, avec des outils numériques de pilotage des flux touristiques
- Tendre vers une meilleure gestion de la fonction touristique des communes littorales
- Mettre en place des systèmes d'alerte pour les des touristes quand un site est surchargé (Waze)
- Répertorier et valoriser les sites moins connus ou méconnus sur le littoral de la région en créant des outils de communication destinés aux habitants de la région et aux touristes afin de les inciter à se rendre sur d'autres sites où ils pourront avoir une expérience plus satisfaisante par de meilleurs conditions d'accueil
- Déployer des campagnes de de marketing sur les réseaux sociaux des sites les plus sensibles montrant la réalité des sites quand ils sont surchargés et les impacts sur le site et la biodiversité
- Lancer le projet de création d'un itinéraire patrimoine maritime et littoral proposé par le Parlement de la mer visant à réorganiser les flux touristiques (sites industriels, gastronomiques, patrimoniaux...)



2025



Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- Région
- Comité Régional du Tourisme (CRT)
- Gestionnaires d'aires protégées

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- ARBE
- ADEME
- Etat (DIRM / DREAL)
- OFB
- Fédération des Offices de Tourisme (FROTSI)



Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

LES FREINS

- Techniques :
 - Calcul des capacités de charge des sites.
- Solution de gestion des flux
- Acceptation sociale
- Surveillance des autres sites afin d'éviter des reports trop importants de la fréquentation

LES RESSOURCES

- Financement
- Des outils numériques de pilotage et des dispositifs d'accompagnement des professionnels et des sites

Action structurante n°5

Soutenir une pêche et une aquaculture durables

Les actions concrètes détaillées

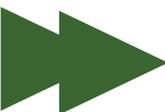
- Développer la transformation des produits :
 - Valoriser des poissons moins demandés et avoir accès à un produit qui se conserve plus longtemps et donc plus facilement commercialisable.
 - Favoriser la valorisation des produits locaux : filetage, fumage, congélation, stérilisation (bocaux) afin de permettre au producteur de valoriser toute sa pêche, voire de toucher une clientèle qui n'a pas l'habitude de cuisiner du poisson frais entier
 - Expérimenter et organiser la transformation des produits de la mer (développer des nouvelles filières de production et de transformation : truites, thon rouge, spiruline, crabe bleu, ...)
 - Faciliter l'accès à une alimentation locale et durable pour tous grâce à la mise en place de plateformes de collecte de produits locaux directement en provenance des producteurs et rediriger les aides vers les producteurs locaux (*cf feuille de route « Alimentation »*)
- Améliorer la commercialisation des produits de la pêche en circuits courts en valorisant la pêche locale auprès des consommateurs :
 - Aider les consommateurs à faire leurs choix (origine des produits pêchés et la notion de "local", valorisation des poissons méconnus vendus à des prix relativement faibles : saupes, barracudas, maquereaux....
 - Accompagner la diversification des circuits de distribution courts (accessibilité aux sites de ventes à quai, élargissement des horaires de vente, produits en précommande via un site de vente en ligne et la livraison en points relais ou à domicile) ... (*cf feuille de route « Alimentation »*)
- Améliorer la communication et l'information auprès des consommateurs pour sensibiliser et rendre visibles les pratiques en région
 - Développer la visibilité de l'offre de poissons pêchés localement, renforcer la traçabilité communiquer sur la qualité des produits de la mer
 - Inciter à la consommation de poissons issus de la pêche locale et des produits de l'aquaculture durable (connaissance des espèces, des périodes et des saisons de



consommation, des recettes qui permettraient de consommer plus régulièrement des produits issus de la pêche et de l'aquaculture locales)

- Communiquer auprès du grand public mais aussi des revendeurs et restaurateurs quant à l'existence de circuits courts et de sites de débarquement à répertorier. (cf feuille de route « Alimentation »)

- Valoriser le Certificat Pêche aquaculture 100% valeurs du Sud mis en place en 2019
- Préserver les ressources halieutiques par le développement des aires marines protégées et zones de protection forte (cf action 3)
- Décarboner les navires de pêche, notamment les navires petits métiers (motorisation hybrides/ électrique / Hydrogène)
- Favoriser le développement de l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture...)



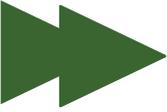
Les parties prenantes à la réalisation de l'action structurante

LES ACTEURS LEADERS

- Région
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) + Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (DPMEM= + prudhomies
- CRCM
- Gestionnaires d'aires marines protégées

LES ACTEURS CONTRIBUTEURS

- Union Européenne (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture)
- Etat (DIRM / DREAL)
- OFB



Les freins à surmonter et les ressources à mobiliser

LES FREINS

- Vieillessement de la population des professionnels de la pêche et de l'aquaculture (transmission de l'outil de production)
- Difficultés de développement des exploitations aquacoles en mer (acceptation sociale, conflits d'usages))
- Faiblesse de la production locale (pêche)
- Règles européennes sur la modernisation des navires de pêche

LES RESSOURCES

- Financement :
 - Pour des actions de valorisation des métiers de la mer de la pêche et de l'aquaculture
 - Financement d'unités de stockage/congélation afin de lisser les apports dans le temps